

# Comment demander ma retraite en ligne ?

Grâce au service “Demander ma retraite” mis en ligne sur le site officiel [Info-retraite.fr](https://www.info-retraite.fr), vos démarches sont simplifiées. Il vous permet de faire une demande unique qui sera transmise automatiquement à toutes vos caisses de retraite, de base et complémentaires, auprès desquelles vous avez des droits à pension.

## Bon à savoir avant de faire votre demande en ligne :

- Pour un départ anticipé (carrière longue, situation de handicap, etc.), vous devez impérativement solliciter votre employeur ([drhdemande@yvelines.fr](mailto:drhdemande@yvelines.fr)) pour vérifier l'éligibilité de votre droit à la retraite à la CNRACL (fonctionnaire). Aussi, il convient d'attendre la réponse avant toute soumission en ligne de votre demande de retraite.
- **Avant d'effectuer votre demande en ligne**, vous devez prévenir, par **courrier écrit\***, votre **supérieur hiérarchique** de votre départ à la retraite :
  - au plus tard 6 mois avant la date de départ à la retraite ;
  - au plus tôt 12 mois avant la date de départ à la retraite en cas départ anticipé (carrière longue, situation handicap) ;
  - au plus tôt 18 mois avant la date de départ à la retraite si vous exercez au sein d'un collège.

\* Un formulaire type en fonction de votre statut est à votre disposition sur votre Espace RH.

## Important

Votre demande de retraite sur [Info-retraite](https://www.info-retraite.fr) doit être formulée :

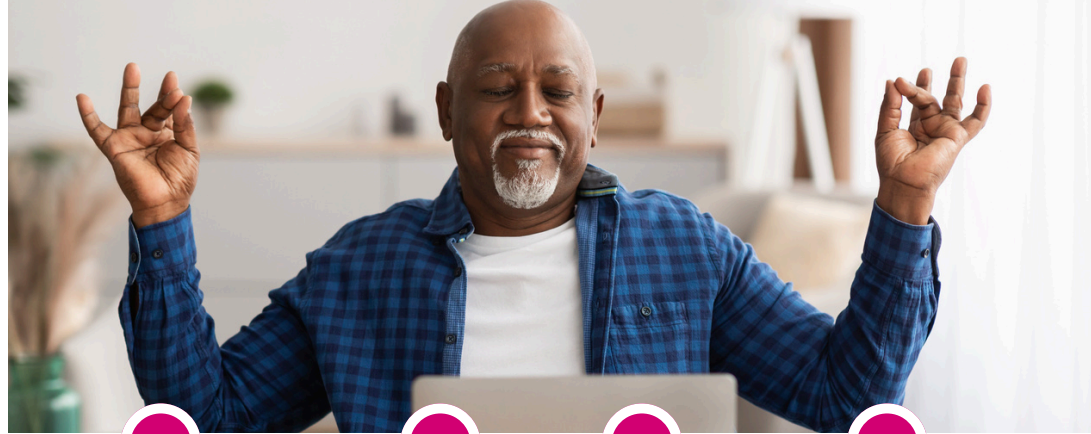
- pour les fonctionnaires : **9 mois avant la date de départ souhaitée** (ouverture) et au plus tard 6 mois avant la date prévue de départ (dernier délai) ;
- pour les agents contractuels : **5 mois avant la date de départ souhaitée** (ouverture) et au plus tard 4 mois avant la date prévue de départ (dernier délai).

Il est impératif de **demander simultanément, à la même date d'entrée en vigueur**, la liquidation des pensions auprès de tous les régimes de base et complémentaires.

A noter que le versement initial d'une pension par un autre régime peut affecter la pension CNRACL. Selon l'article 19 de la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014, les cotisations postérieures à la liquidation de votre première pension ne génèrent pas de nouveaux droits à la retraite. Par conséquent, la CNRACL n'inclura pas dans son calcul de pension les périodes travaillées après cette première liquidation.



# Comment demander ma retraite en ligne ?



Voici les grandes étapes pour faire votre demande de retraite en ligne



**Connectez-vous** à votre compte personnel sur [info.retraite.fr](http://info.retraite.fr)



Sélectionnez le service **“Demander ma retraite”**



Renseignez votre **date de départ** et complétez le **formulaire** personnalisé et prérempli.



Joignez les **justificatifs** exigés.



Téléchargez le **récapitulatif** de votre demande.



**Validez** votre demande de retraite.

Durant votre demande, vous pouvez à tout moment retourner à l'étape précédente ou enregistrer votre avancée pour y revenir plus tard (elle est conservée 90 jours).

## Connectez-vous à votre compte personnel Info-Retraite



**1**

Sur [info-retraite.fr](http://info-retraite.fr), cliquez sur le bouton **“J'accède à mon compte retraite”**.

Pour créer ou visualiser votre compte retraite, identifiez-vous directement via [FranceConnect](#) (connexion sécurisée).

Choisissez un compte pour vous connecter :

## Sélectionnez le service “Demander ma retraite”



**1**

Cliquez sur l'onglet **“Mes démarches”**, puis sur **“Demander ma retraite”**.



# Comment demander ma retraite en ligne ?

2 Vérifiez vos **coordonnées**.

3 Pour mieux comprendre le service en ligne, regardez le **tutoriel vidéo**.

4 Cliquez sur "**Demander ma retraite**".

5 Sélectionnez votre réponse.

## Saisissez les informations demandées dans le questionnaire personnalisé et prérempli

1 Renseignez votre **date de départ** en retraite souhaitée et le **type de demande**. Par défaut, l'ensemble des régimes d'affiliation sont cochés + la case relative à l'Ircantec.

2 Cliquez sur "**Valider**" pour passer à la page suivante.

Complétez votre questionnaire jusqu'à la dernière page. Déposez vos justificatifs demandés en les scannant ou en les photographiant. Si vous n'avez pas certaines pièces justificatives, enregistrez le formulaire pour y revenir plus tard.

### Quelques précisions :

**A quelle date souhaitez-vous la mise en paiement de votre retraite RAFF ?** = c'est la date de départ à la retraite ou date de votre choix après votre date de départ à la retraite ou pour les départs en carrière longue, le RAFF est perçue uniquement à votre date de départ à l'âge légal.

**Date de fin d'activité** = la veille de votre départ à la retraite.

**Au cours des 12 derniers mois, avez-vous exercé une activité relevant du régime général (salarié du secteur privé, artiste auteur, contractuel de la fonction publique) ou de la MSA (salarié agricole)** = fonctionnaire : non\* ; contractuel : téléchargez vos 12 derniers bulletins de paie.

\*Sauf si cumul d'activité.



## Téléchargez le récapitulatif de votre demande de retraite

**1**

INFO RETRAITE

Demande de retraite : mon récapitulatif

Demande n° : [REDACTED]

Madame [REDACTED], le 15/05/2024 vous avez transmis votre demande de retraite sur le site de <https://www.info-retraite.fr/portail-services>. Voici les éléments déclarés en ligne.

Date de départ choisie : [REDACTED]

Régimes concernés par la demande :

- CNRACL - Demande de retraite
- RAFF - Prestation RAFF
- AGIRC-ARRCO - Demande de retraite
- L'Assurance retraite (retraite de base salarié) - Demande de retraite

Situation personnelle

**1**

Avant de valider votre demande, vous pouvez vérifier et modifier si nécessaire les informations que vous avez renseignées grâce au **récapitulatif** téléchargeable.

## Validez votre demande de retraite

Si tout est correct, cliquez sur “**Valider**” pour transmettre votre demande à chacune de vos caisses de retraite. Vous serez informé par e-mail de son envoi.

